



 **valdor**[®]
FLEX

HERBICIDE

- ✓ **Désherbage des allées de parcs, jardins et trottoirs (PJT), cimetières, voies**
- ✓ **Désherbage Total (DT) des sites industriels et des voies ferrées**

Contient :

1 % d'iodosulfuron-méthyl sodium (10 g/kg),

36 % de diflufénican (DFF) (360 g/kg),

Sous forme de granulé dispersable (WG)

6 kg e

FR85359843G - ARTICLE 80891504

Pré-levée et Post-levée précoce



RÉSERVÉ À UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL



ATTENTION

VALDOR® FLEX - AMM N° 2090114

Granulé dispersable dans l'eau (WG)

Contient : 1 % d'iodosulfuron-méthyl sodium (10 g/kg), 36 % de diflufenican (DFF) (360 g/kg)

Détenteur homologation : BAYER S.A.S. (69)

H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208	Contient Maleate de disodium. Peut produire une réaction allergique.
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P337 + P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P391	Recueillir le produit répandu.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

Pour protéger l'environnement respecter les mesures ci-dessous :

Protection de l'eau

SP 1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

Protection de la faune

SPe 3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau dans le cadre d'une application manuelle sur « sites industriels et autres infrastructures » et « PJT » et pour une application sur « voies ferrées ».

SPe 3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau dans le cadre d'une application avec un pulvérisateur à rampe sur « sites industriels et autres infrastructures ».

SPe 4 : Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer sur des surfaces imperméables telles que le bitume, le béton, les pavés, et dans toute autre situation où le risque de ruissellement est important pour les usages sur sites industriels et sur allées des parcs, jardins et trottoirs.

Spe 8 : Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas utiliser en présence d'abeilles et autres pollinisateurs, ne pas appliquer lorsque des adventices en fleur sont présentes.

Protection de la flore

Pour l'usage sur voies ferrées : Eviter les dérives de pulvérisation vers les plantes non cibles adjacentes.

Mesures de protection des individus : se reporter impérativement au paragraphe de l'étiquette intitulé « Précautions à prendre ».

Protection des personnes présentes et des résidents (au sens du règlement (UE) N°284/2013)

Respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et :

- l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ;
- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.

Délai de rentrée : 24 heures.

PREMIERS SOINS

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse. Si des symptômes apparaissent et persistent, consulter un médecin.

Inhalation : Amener la victime à l'air libre.

Contact avec la peau : Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylène glycol 400, puis rincer avec de l'eau.

Contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'œil. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

Ingestion : Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Garder l'emballage ou la notice à disposition.

Lire les instructions avant emploi.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 008 401 ou être consultée sur les sites internet : www.es-bayer.fr et www.quickfds.com

En cas d'urgence : Appeler le 15 ou le 112 ou contacter le centre antipoison le plus proche

Bayer Service infos Espaces Verts

0 800 008 401 Service & appel gratuits

FR81727600J

Bayer

Plus d'infos sur notre site internet es-bayer.fr

Date de fabrication/n° de lot : voir sur l'emballage

REEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT

Bayer SAS

Activité Espaces Verts

16 rue Jean-Marie Leclair

CS 90106

69266 LYON CEDEX 09

FRANCE



DESCRIPTION

Valdor® Flex est un **herbicide de pré-levée et de post-levée précoce** des adventices, à large spectre, maintenant le sol propre jusqu'à 6 mois après le traitement.

Il s'utilise sur les zones perméables (plantées ou non) pour le désherbage des allées de parcs, jardins et trottoirs (PJT), cimetière, voies (quelques exemples : allées en terre ou gravillonnées, bordures de tombes, contours d'obstacles, cuvettes de plantations, contours d'arbres adultes) et pour le Désherbage Total des sites industriels et des voies ferrées.

Valdor® Flex peut être utilisé en post-levée tardive en association avec un produit foliaire.

MODE D'ACTION

Valdor® Flex associe deux substances actives à l'action complémentaire :

iodosulfuron-méthyl-sodium et diflufénican (DFF).

Le **iodosulfuron-méthyl-sodium** de la famille des sulfonyles est absorbé principalement au niveau des feuilles.

Il se fixe dans les premiers centimètres du sol. Il est ensuite véhiculé dans la plante par systémie.

Les jours suivant l'application la croissance est bloquée, puis apparaissent des tâches chlorotiques suivies d'une lente nécrose des pousses.

Les plantes sont détruites dans un délai de 4 à 6 semaines après application.

Le **diflufénican** est absorbé par le tissu foliaire des jeunes feuilles provoquant une chlorose prononcée qui s'étend au fur et à mesure de la croissance aérienne.

Les plantes se nécrosent et disparaissent.

Appliqué en prélevée le diflufénican se positionne dans la couche superficielle du sol où il exerce une action de contact sur les jeunes pousses issues des graines en germination.

Ainsi, Valdor® Flex contrôle à la fois la flore présente à un stade peu développé lors du traitement et les nouvelles levées (graminées et dicotylédones).

Valdor® Flex est un outil de gestion du risque de résistance. Nous préconisons d'alterner le Valdor® Flex avec d'autres produits ayant une ou des substance(s) active(s) dont le mode d'action diffère des inhibiteurs PDS (phytoène désaturase) et ALS (acétolactate synthase).

Dose(s) et usage(s) autorisé(s)

Usages	Dose maximale d'emploi	Nombre maximum d'applications	Type d'application	Zone non traitée aquatique (mètres)
Usages non agricoles*Désherbage*Allées Parcs Jardins Trottoirs (PJT), Cimetière, Voies	0.5 kg/ha	1/an	Applications manuelles	5
Usages non agricoles*Désherbage total* Sites Industriels. Et autres Infrastructures			Applications manuelles	5
			Applications avec pulvérisateur à rampe	20
Usages non agricoles*Désherbage*Voies ferrées			-	5

Application de février à juin (inclus).

Champ d'activité

Valdor® Flex est efficace sur un grand nombre d'adventices graminées et dicotylédones :

Liste des adventices sensibles à VALDOR® FLEX sur la base du dossier d'homologation PJT :

PRÉ-LEVÉE

Amarantus retroflexus L., Arenaria serpyllifolia L., Capsella bursa-pastoris L. Med., Dittrichia graveolens L. Greuter, Echinochloa crus-galli, Euphorbia maculata, Geranium dissectum L., Holcus mollis, Lotus réactualisation L., Matricaria inodora L., Matricaria chamomilla, Medicago lupulina, Medicago sp, Oxalis corniculata L., Pastinaca sativa L., Plantago major, Poa annua, Poa trivialis, Polygonum aviculare L., Polygonum persicaria, Saxifraga hypnoides, Sonchus arvensis L., Sparganium angustifolium L., Trifolium dubium Sibth., Trifolium repens L.

PRÉ-LEVÉE ET POST-LEVÉE PRÉCOCE

Anagallis sp., Arabidopsis thaliana, Bellis perennis, Bromus arvensis L., Cardamine hirsuta L., Cerastium arvense L., Conyza canadensis, Epilobium sp., Erodium cicutarium, Lactuca perennis, Myosotis arvensis L. Hill, Papaver rhoeas L., Picris echioides, Sagina procumbens, Senecio viscosus L., Senecio vulgaris L., Sonchus asper, Sonchus oleraceus L., Sonchus sp., Stellaria media, Taraxacum officinale, Veronica sp.

Liste des adventices sensibles à VALDOR® FLEX sur la base du dossier d'homologation DT Voies ferrées (pré-levée ou post-levée précoce) :

Anagallis sp., Cirsium arvense, Convolvulus arvensis, Epilobium sp., Euphorbia maculata, Fumaria sp., Galium aparine, Lactuca serriola, Lapsana communis, Papaver rhoeas, Picris echioides, Plantago lanceolata, Potentilla sp., Ranunculus sp., Raphanus raphanistrum, Sonchus sp., Veronica sp.

Liste des adventices sensibles à VALDOR® FLEX sur la base du dossier d'homologation DT Sites industriels :

PRÉ-LEVÉE

Poa annua, Conyza canadensis, Senecio vulgaris, Sonchus asper, Sonchus oleraceus, Sonchus arvensis, Picris echioides, Hieracium lachenalii, Hieracium pilosella, Taraxacum officinale, Matricaria chamomilla, Matricaria inodora, Portulaca oleracea, Plantago lanceolata, Veronica persica, Chamaesyce maculata, Anagallis arvensis, Stellaria media, Sagina procumbens, Amaranthus retroflexus, Cardamine hirsuta, Medicago lupulina.

POST-LEVÉE

Sedum acre.

La persistance d'action de VALDOR® FLEX varie de 3-4 mois à 5-6 mois après application en fonction des adventices présentes.

Sélectivité

Listes des espèces ornementales pas ou peu sensibles (de légères chloroses peuvent apparaître) :

Feuillus : *Acer campestre, Acer negundo, Acer platanoides, Acer pseudoplatanus, Aesculus carnea, Aesculus hippocastanum, Albizia julibrissin, Albizia ombrella, Alnus glutinosa, Alnus cordata, Alnus incana, Berberis auricoma, Betula utilis, Betula papyrifera, Betula pendula, Cercis siliquastrum, Celtis australis, Carpinus betulus, Corylus colurna, Deutzia magnifica, Elaeagnus ebbingei, Fagus sylvatica, Forsythia x intermedia, Fraxinus oxycarpa, Fraxinus excelsior, Fraxinus ornus, Ginkgo, Gleditsia L. spec., Ilex aquifolium, Juglans regia, Koeleria paniculata, Lavandula edelweiss, Ligustrum ovalifolium, Liquidambar styraciflua, Liriodendron tulipifera, Magnolia grandiflora, Malus sylvestris, Morus alba, Morus bombycis, Morus kaguyama, Olea europea, Paulownia tomentosa, Philadelphus inodorus, Philadelphus spec, Photinia fraseri, Platanus hybrida, Populus alba, Populus nigra, Prunus cerasifera, Pyrus calleryana 'Chanticleer', Quercus cerris, Quercus ilex L., Quercus L. spec., Quercus palustris, Quercus*

pubescens, Quercus robur, Quercus rubra, Salix caprea, Salix viminalis, Sophora japonica, Sorbus aucuparia, Syringa vulgaris, Tilia platyphyllos, Tilia cordata, Ulmus L. spec., Viburnum opulus, Viburnum spec. Farreiri, Viburnum tinus.

Conifères : *Abies nordmanniana, Chamaecyparis lawsoniana, Cupressocyparis leylandii, Juniperus media, Ilex aquifolium, Picea abies, Picea pungens, Picea sp., Pinus austriaca, Pinus sylvestris, Thuja occidentalis, Thuja orientalis, Thuja plicata excelsa.*

Liste des espèces ornementales sensibles :

Amelanchier canadensis, Cornus alba, Cornus florida, Cotoneaster-, Crataegus species, Photinia fraseri, Rosa-, Taxus baccata.

Mode d'emploi

Utilisation

La formulation granulé dispersable (WG) facilite le dosage et l'utilisation du produit.

Valdor® Flex s'utilise sur des zones perméables (plantées ou non d'arbres ou d'arbustes d'ornement).

Préparation de la bouillie

Avant de démarrer la campagne de désherbage, il est indispensable de vérifier le bon fonctionnement du pulvérisateur et de faire son étalonnage.

De plus le calcul de la surface à traiter permet de connaître la quantité de bouillie à préparer et de ne pas avoir d'excédents à éliminer en fin de traitement.

Pour préparer la bouillie le jour du traitement :

- Remplir aux 3/4 d'eau la cuve du pulvérisateur.
- Verser dans la cuve la quantité de produit nécessaire.
- Terminer le remplissage et mettre en agitation.
- Maintenir en agitation durant tout le traitement.

Une fois la bouillie préparée, nous préconisons de l'utiliser dans les 24 heures.

Éviter d'utiliser une eau à pH acide pour la préparation de la bouillie.

Dose(s) homologuée(s)

Caractéristique d'enherbement	Produits	Dose hectare (10 000 m ²)	Dose pour 100 m ²
Sol propre ou végétation peu développée	Valdor® Flex	500 g dans 300 à 500 L d'eau	5 g dans 3 à 5 L d'eau
Sol enherbé, végétation développée	Valdor® Flex + herbicide foliaire	500 g + dose homologuée herbicide foliaire dans 300 à 500 L d'eau	5 g + dose homologuée herbicide foliaire dans 3 à 5 L d'eau

Utiliser une balance pour mesurer la quantité de produit nécessaire.

Mélanges et compatibilités

Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur et aux recommandations des guides de bonnes pratiques officiels.

Epoque de traitement

Valdor® Flex peut être utilisé de février à juin (inclus).

Application

Utiliser un pulvérisateur à jet projeté, qu'il soit tracté ou porté, équipé de buses à jets pinceaux ou miroir.

La pression d'utilisation doit être faible, 2 bars maximum, afin d'éviter toute dérive sur les zones sensibles avoisinantes.

L'utilisation d'un cache herbicide est préconisée pour l'application à proximité des zones plantées ou engazonnées.

Conditions du milieu

Éviter le traitement lors des périodes de sécheresse.

Consulter le service météo de votre région et choisir une journée sans vent ni pluie.

Ne pas appliquer en condition de sécheresse ou de gelée.

Une pluie survenant peu après l'application ne diminue pas l'efficacité.

Recommandations particulière

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, BAYER SAS décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

Précautions à Prendre

Pour protéger l'environnement respecter les mesures ci-dessous :

Protection de l'eau

SP 1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination *via* les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

Protection de la faune

SPe 3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau dans le cadre d'une application manuelle sur « sites industriels et autres infrastructures » et « PJT » et pour une application sur « voies ferrées ».

SPe 3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau dans le cadre d'une application avec un pulvérisateur à rampe sur « sites industriels et autres infrastructures ».

SPe 4 : Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer sur des surfaces imperméables telles que le bitume, le béton, les pavés, et dans toute autre situation où le risque de ruissellement est important pour les usages sur sites industriels et sur allées des parcs, jardins et trottoirs.

SPe 8 : Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas utiliser en présence d'abeilles et autres pollinisateurs, ne pas appliquer lorsque des adventices en fleur sont présentes.

Protection de la flore

Pour l'usage sur voies ferrées : Éviter les dérives de pulvérisation vers les plantes non cibles adjacentes.

Lors de la pulvérisation, éviter tout entraînement et toute projection sur les feuilles et écorces vertes des arbres et arbustes à préserver.

Pour protéger l'opérateur porter des Équipements de Protection Individuelle (EPI) :

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE :				PROTECTION DU TRAVAILLEUR	
	MÉLANGE/ CHARGEMENT	PULVÉRISATEUR À DOS OU UNE LANCE	APPLICATION AVEC :			NETTOYAGE
			PULVÉRISATEUR À RAMPE TRACTEUR SANS CABINE	TRACTEUR AVEC CABINE		
GANTS EN NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisable NF EN 16523-1+A1 (type A) ou usage unique NF EN ISO 374-2 (types A,B ou C)	Réutilisables	Réutilisables	À usage unique intervention sur le matériel	À usage unique* intervention sur le matériel	Réutilisables	Réutilisables
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1	EPI vestimentaire ET EPI partiel				EPI vestimentaire ET EPI partiel	
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB3 certifié EN 14605+A1	OU				OU	
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 5 ou 6 certifiée EN 14605+A1:2009	Type 5/6	Type 5/6			Type 5/6	
BOTTES certifiées EN 13 832-3:2006						

* Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

L'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en œuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections individuelles.

Le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex. : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex. : procédure d'habillage/déshabillage).

Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

Au cours du stockage

- Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

Au cours de l'emploi

- Ne préparer que la quantité de bouillie nécessaire.
- Ne pas boire, ne pas manger, ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Ne pas traiter les surfaces imperméables (bitumes, ciments, asphalte) et à proximité des caniveaux et écoulement d'eau.
- Ne pas pulvériser près de cours d'eau, de plans d'eau, de canaux d'irrigation.

Après emploi

- Conserver les produits ou les reliquats dans l'emballage d'origine, à l'abri de la lumière et au frais.
- Eliminer les emballages en respectant la réglementation.
- Ne jamais vider les fonds de cuve dans un égout, une cour, un fossé ou près d'un point d'eau.
- À la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur. Les effluents peuvent être ainsi gérés dans un système reconnu par le Ministère de l'Environnement (Phytobac® EV N° PT06010).

En cas de déversement accidentel

- Se protéger (EPI) et sécuriser la zone.
- Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens.
- Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse.
- Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

Collecte des emballages

Eliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR ou un autre service de collecte spécifique.

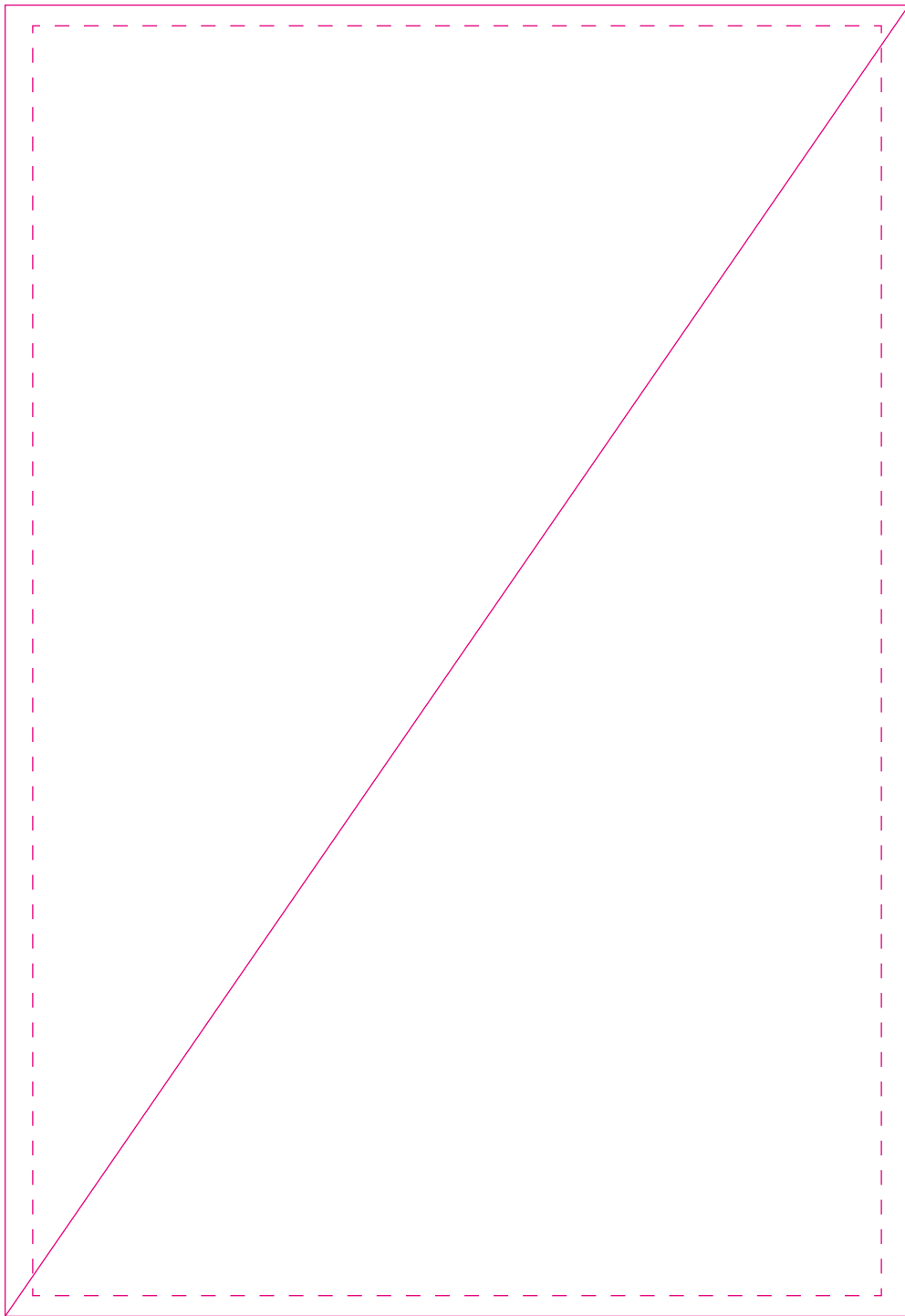
ADIVALOR : tous les lieux et dates de collecte des emballages vides de produits phytosanitaires (E.V.P.P.) et produits phytosanitaires non utilisés (P.P.N.U.) sur

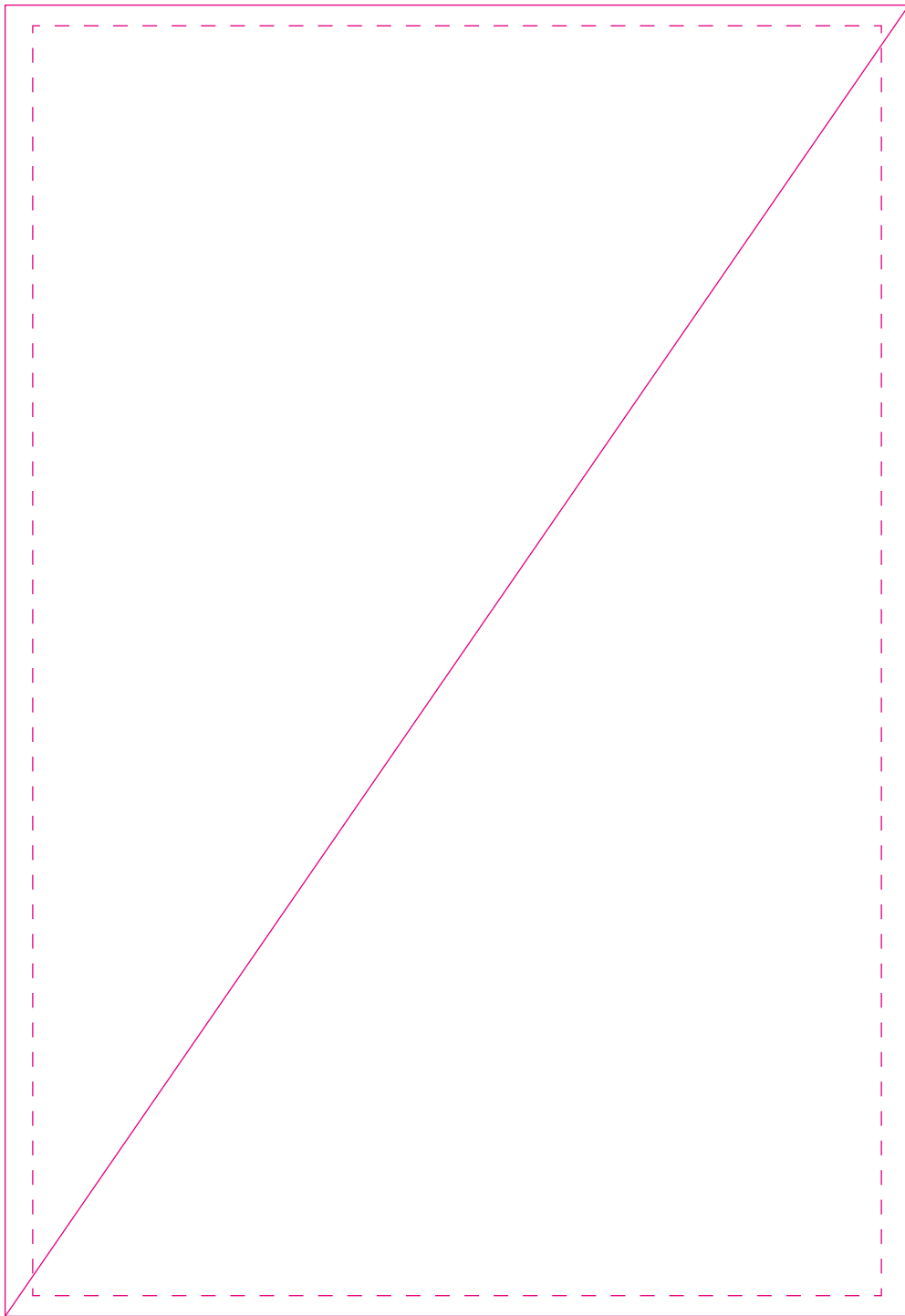
- **Site** : www.adivalor.fr - **Email** : infos@adivalor.fr - **N° AZUR** : 08 10 12 18 85

Important

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite. Respectez les usages, doses, conditions et précautions d'emplois mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduisez sur ces bases, les traitements selon la bonne pratique phytopharmaceutique en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous les facteurs particuliers concernant la zone traitée tels que notamment la nature du sol, les conditions météorologiques, les variétés végétales, la résistance des espèces...

Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises.







ATTENTION

VALDOR® FLEX - AMM N° 2090114

Granulé dispersable dans l'eau (WG)

Contient : 1 % d'iodosulfuron-méthyl sodium (10 g/kg), 36 % de diflufenican (DFF) (360 g/kg)

Détenteur homologation : BAYER S.A.S. (69)

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

H410

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH208

Contient Maleate de disodium. Peut produire une réaction allergique.

EUH401

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

P280

Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

P337 + P313

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P391

Recueillir le produit répandu.

P501

Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

Pour protéger l'environnement respecter les mesures ci-dessous :

Protection de l'eau

SP 1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

Protection de la faune

SPe 3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau dans le cadre d'une application manuelle sur « sites industriels et autres infrastructures » et « PJT » et pour une application sur « voies ferrées ».

SPe 3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau dans le cadre d'une application avec un pulvérisateur à rampe sur « sites industriels et autres infrastructures ».

SPe 4 : Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer sur des surfaces imperméables telles que le bitume, le béton, les pavés, et dans toute autre situation où le risque de ruissellement est important pour les usages sur sites industriels et sur allées des parcs, jardins et trottoirs.

SPe 8 : Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas utiliser en présence d'abeilles et autres pollinisateurs, ne pas appliquer lorsque des adventices en fleur sont présentes.

Protection de la flore

Pour l'usage sur voies ferrées : Éviter les dérives de pulvérisation vers les plantes non cibles adjacentes.

Mesures de protection des individus : se reporter impérativement au paragraphe de l'étiquette intitulé « Précautions à prendre ».

Protection des personnes présentes et des résidents (au sens du règlement (UE) N°284/2013)

Respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et :

- l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ;
- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.

Délai de rentrée : 24 heures.

PREMIERS SOINS

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse. Si des symptômes apparaissent et persistent, consulter un médecin.

Inhalation : Amener la victime à l'air libre.

Contact avec la peau : Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylène glycol 400, puis rincer avec de l'eau.

Contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'œil. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

Ingestion : Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre Anti-Poison.

Garder l'emballage ou la notice à disposition.

Lire les instructions avant emploi.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 008 401 ou être consultée sur les sites internet : www.es-bayer.fr et www.quickfds.com

En cas d'urgence : Appeler le 15 ou le 112 ou contacter le centre antipoison le plus proche

Bayer Service infos Espaces Verts

0 800 008 401 Service & appel gratuits

FR81727600J

Bayer

Plus d'infos sur notre site internet es-bayer.fr

Date de fabrication/n° de lot : voir sur l'emballage

REEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT

Bayer SAS

Activité Espaces Verts

16 rue Jean-Marie Leclair

CS 90106

69266 LYON CEDEX 09

FRANCE





valdor[®]
FLEX

HERBICIDE

- ✓ **Désherbage des allées de parcs, jardins et trottoirs (PJT), cimetières, voies**
- ✓ **Désherbage Total (DT) des sites industriels et des voies ferrées**

Contient :
1 % d'iodosulfuron-méthyl sodium (10 g/kg),
36 % de diflufénican (DFF) (360 g/kg),
Sous forme de granulé dispersable (WG)

2 x 6 kg e

Pré-levée et Post-levée précoce



RÉSERVÉ À UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL



valdor[®]
FLEX

HERBICIDE

- ✓ **Désherbage des allées de parcs, jardins et trottoirs (PJT), cimetières, voies**
- ✓ **Désherbage Total (DT) des sites industriels et des voies ferrées**

Contient :
1 % d'iodosulfuron-méthyl sodium (10 g/kg),
36 % de diflufénican (DFF) (360 g/kg),
Sous forme de granulé dispersable (WG)

2 x 6 kg e

Pré-levée et Post-levée précoce



RÉSERVÉ À UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL

ARTICLE 80891504



ATTENTION

VALDOR[®] FLEX - AMM N° 2090114 - Granulé dispersable (WG)
Contient : 1 % d'iodosulfuron-méthyl sodium (10 g/kg), 36 % de diflufénican (DFF) (360 g/kg)
Déteur homologation : BAYER S.A.S. (69)

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208 Contient Maleate de disodium. Peut produire une réaction allergique.
EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P391 Recueillir le produit répandu.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.
Pour protéger l'environnement respecter les mesures ci-dessous :

Protection de l'eau
SP 1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
Protection de la faune
SPe 3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau dans le cadre d'une application manuelle sur "sites industriels et autres infrastructures" et "PJT" et pour une application sur "voies ferrées".
SPe 3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau dans le cadre d'une application avec un pulvérisateur à rampe sur "sites industriels et autres infrastructures".
SPe 4 : Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer sur des surfaces imperméables telles que le bitume, le béton, les pavés, et dans toute autre situation où le risque de ruissellement est important pour les usages sur sites industriels et sur allées des parcs, jardins et trottoirs.
SPe 8 : Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas utiliser en présence d'abeilles et autres pollinisateurs, ne pas appliquer lorsque des adventices en fleur sont présentes.

Protection de la flore
Pour l'usage sur voies ferrées : Éviter les dérives de pulvérisation vers les plantes non cibles adjacentes.
Mesures de protection des individus : se reporter impérativement au paragraphe de l'étiquette intitulé « Précautions à prendre ».

Protection des personnes présentes et des résidents (au sens du règlement (UE) N°284/2013)
Respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et :
- l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement;
- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.
Délai de rentrée : **24 heures**.

PREMIERS SOINS

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse. Si des symptômes apparaissent et persistent, consulter un médecin.

Inhalation : Amener la victime à l'air libre.

Contact avec la peau : Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylène glycol 400, puis rincer avec de l'eau.

Contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'œil. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

Ingestion : Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre Anti-Poison.

Lire les instructions avant emploi.

Garder l'emballage ou la notice à disposition.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 008 401 ou être consultée sur les sites internet : www.es-bayer.fr et www.quickfds.com

En cas d'urgence : Appeler le 15 ou le 112 ou contacter le centre antipoison le plus proche

Bayer Service *infos* **Espaces Verts**
0 800 008 401 Service & appel gratuits

Plus d'infos sur notre site internet es-bayer.fr

Date de fabrication/n° de lot : voir sur l'emballage



2 370047 900594 0

Bayer SAS
Activité Espaces Verts
16 rue Jean-Marie Leclair
CS 90106
69266 LYON CEDEX 09
FRANCE

© Marque déposée Bayer

Bayer

